



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 1. Confirmations des sessions

Une convention est établie pour chaque action de formation, en double exemplaire dont chaque partie en garde un. Sa signature par les deux parties tient lieu de confirmation, et l'établissement s'engage à fournir la liste des participants au moins 30 jours avant le début du stage.

L'organisme de formation en contre partie des sommes perçues s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention, ainsi qu'à fournir tout document de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

## 2. Prix

Les prix indiqués à la présente sont fermes et non révisables.

## 3. Modalités et conditions de règlement

Chaque session fera l'objet d'une facturation après service fait, payable avec 30% d'acompte, par virement bancaire ou chèque à l'ordre de A fleur d'ongles, puis le solde dans les 15 jours suivants la réalisation de la prestation.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à 1,5% par mois ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 50€. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès dépassement de l'échéance.

## 4. Conditions de report et d'annulation

**Report du fait du prestataire :** le centre A Fleur d'ongles se réserve la possibilité, en cas d'empêchement, de reporter une session de formation ou de substituer un autre intervenant.

**Report du fait de l'acheteur :** le calendrier fixé à la convention peut être modifié, à la demande de l'établissement, dans un délai minimal de 1 mois précédant la session concernée. La ou les sessions sont reportées dans l'année civile ou au premier semestre de l'année suivante.

**Annulation du fait de l'acheteur,** après signature de la convention :

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

- Encas d'annulation d'une session, dans un délai minimum de 1 mois précédant le premier jour de stage, aucune pénalité n'est appliquée.
- Si l'annulation a lieu entre 1 mois et 15 jours précédant le premier jour du stage, une indemnité forfaitaire de 30% du prix de la formation est facturée à l'établissement.
- En cas d'annulation sans préavis ou dans un délai inférieur à 15 jours ouvrables avant le début du stage, la totalité du prix de la formation est facturé à l'établissement à titre d'indemnité forfaitaire.

## 5. Droit de propriété

Tous les documents remis aux stagiaires sont la propriété de l'organisme de formation A fleur d'ongles. En conséquence, toute reproduction, modification, communication ou diffusion auprès de tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord préalable du centre A Fleur d'ongles.

## 6. Responsabilité

L'obligation du prestataire pour les formations proposées est une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

**Bulletin à retourner : A Fleur d'ongles 17 avenue d'Etigny-32300 Mirande – Tel : 06.37.56.21.72 – [afleurdongles40@gmail.com](mailto:afleurdongles40@gmail.com)**

Coordonnée référent handicap Mme Gras Laurine – Mail : [afleurdongles40gmail.com](mailto:afleurdongles40gmail.com)

Coordonnée référent égalité professionnelle femmes/hommes Mme Gras Laurine – Mail : [afleurdongles40gmail.com](mailto:afleurdongles40gmail.com)

